ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

PACV/164-2023

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Réduction de l'emplacement réservé n°2

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que des emplacements réservés pour des projets de voirie (création ou modification) et de création d'équipements publics sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme intercommunal au profit de la commune.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de les actualiser au fur et à mesure de la réalisation des opérations ou de l'abandon de la destination à donner aux biens visés.

CONSIDERANT qu'il pourrait être envisagé de réduire l'emplacement réservé n°2 ayant pour objet l'élargissement de la route d'Espalion.

CONSIDERANT que le plan d'aménagement pressenti sur cette portion de voirie, justifie la suppression de l'emprise grevant les parcelles situées dans ce périmètre.

CONSIDERANT qu'il convient de lever partiellement l'emplacement réservé n°2, comme explicité sur le plan annexé.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- **approuve cette proposition,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à demander à Monsieur le Président de Rodez agglomération que cette modification soit intégrée dans le cadre de la prochaine procédure d'adaptation du PLUi.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023